

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-17-0618 du 23/05/2017**

Arrêté du 27 avril 2017

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/05/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Économie  
et des Finances

**ARRÊTÉ**

portant réintégration d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE :**



**Article premier** : l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale dont le nom suit est affecté dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

| Prénom    | Nom   | N° DGFIP | Grade<br>Date de prise de rang | Ancienne affectation                                                                     | Nouvelle affectation   | Date d'affectation |
|-----------|-------|----------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------|
| CHRISTIAN | LERAY | 815821   | IDIV CN 3<br>01/12/2016        | AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE LA<br>GUADELOUPE, DE SAINT-BARTHÉLÉMY<br>ET DE SAINT-MARTIN | DRFIP DE LA GUADELOUPE | 01/05/2017         |

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 27/04/2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH -1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFIP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756